



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°174-2022

Monsieur le Maire de Saint Georges sur Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 21/07/2022 émanant de la SPIE CITYNETWORKS – LE MANOIR – RTE DE BRIOLLAY – 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU – représentée par la Sté FOSELEV ATLANTIQUE -

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'intervention sur antenne de téléphonie mobile rue Henri IV effectués par l'entreprise FOSELEV ATLANTIQUE, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE :

Article 1er : Le 01/08/2022, la société FOSELEV ATLANTIQUE est autorisée à occuper le domaine public pour intervention sur antenne de téléphonie mobile au 71 rue Henri IV. La circulation sera alternée.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise FOSELEV ATLANTIQUE.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Monsieur le maire de la commune de Saint Georges sur Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise FOSELEV ATLANTIQUE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 25/07/2022

Le Maire,
Jacky LAFER



Affiché électroniquement et publié en ligne le : 25/07/2022